

Collège National des Experts Architectes Français

Association d'architectes experts

FORMATION À L'EXPERTISE DEVANT LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES NIVEAU 2

■ Contexte général et Objectifs de la formation

Le CNEAF a mis en place, sur une durée d'un jour, une formation adaptée aux architectes qui ont abordé l'expertise dans le cadre de la justice administrative et qui souhaite en approfondir les fondamentaux au regard des principes directeurs du procès en s'appuyant sur le code de justice administrative et ses règles de procédure. Cette formation permettra de préparer le dossier de demande de réinscription sur la liste des experts près une Cour d'appel administrative, dont le délai de dépôt est fixé au 15 septembre. Une attestation de **8h de formation** est délivrée à l'issue de la manifestation.

Objectifs de la formation :

- Se rappeler la justice en France
- Maîtriser la posture à tenir et les règles de déontologie
- Prendre conscience des responsabilités de l'expert
- Savoir gérer les difficultés pendant le déroulement d'une expertise
- Lister les documents à produire en expertise
- Connaître les missions particulières
- Préparer son bilan annuel et monter son dossier de renouvellement.

■ Public ciblé – Critères d'admission - Pré-requis

- Expert (spécialité bâtiment – travaux publics) inscrit au tableau des experts auprès des juridictions administratives depuis plusieurs années et souhaitant mettre à jour ses connaissances en matière procédure administrative.
- Expert (spécialité bâtiment – travaux publics) inscrit au tableau des experts judiciaires auprès des juridictions civiles et pratiquant l'expertise, souhaitant faire une demande d'inscription sur la liste des experts près la Cour administrative d'appel.
- Matériel demandé si visio-conférence : ordinateur avec micro et caméra ; bonne connexion internet.

■ Dates et lieu de la prochaine formation

Date : **Lundi 05 juillet 2021** de 14h à 18h

Et **Mardi 06 juillet 2021** de 9h à 13h

⇒ 8 heures de formation

Lieu : **par visio-conférence, avec l'outil Zoom**

Le premier jour, prévoir de se connecter 1 /2 h avant pour régler les éventuels problèmes de connexion pour la visio-conférence. Un test pourra être réalisé éventuellement quelques jours avant. La dernière heure de formation est prévue pour les évaluer les connaissances acquises (réponses en direct au QCM).

■ Programme

- Conditions de réinscription sur la liste
- Désignation de l'expert et acceptation de la mission
- Particularités des expertises devant les juridictions administratives
- Production de l'expert (notes aux parties, pré-rapport, rapport définitif)
- Extensions de missions et conditions d'intervention des sapes
- Référé constat ou préventif
- Procédure de péril ou Immeuble Menaçant Ruine
- Dépôt du rapport et règlement des honoraires

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France

Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

N° SIRET : 309 420 792 000 66 - APE : 9499 Z - DATADOCK 0055834

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20 ✉ : cneaf.experts@gmail.com

▪ **Formateurs**

- **Michèle CHAZAL**, architecte expert près la Cour d'appel de Lyon et la Cour administrative de Lyon
- **François-Xavier DESERT**, architecte expert près la Cour d'appel de Poitiers et la Cour administrative de Bordeaux

▪ **Outils pédagogiques**

- Le déroulé pédagogique s'appuie sur un support PowerPoint et des documents pdf transmis aux stagiaires après la formation.
- Des temps de questions/réponses sont prévus dans cette formation afin de susciter les échanges de pratiques entre les stagiaires.

▪ **Coût et prise en charge de la formation :**

- Membres du CNEAF à jour de la cotisation 2021 : Gratuit (30€ pour le repas, si formation en présentiel)
- Autres : 350 € ttc.

Tarifs nets, le CNEAF n'est pas assujéti à la TVA.

Une prise en charge est possible selon votre statut auprès :

- du FIF-PL pour les professions libérales,
- de l'OPCO EP pour les professionnels salariés.

Prévoir de faire la demande auprès de l'organisme concerné avant le début de la formation.

Le CNEAF est référencé sur le DATADOCK avec le n°0055834. La démarche de certification QUALIOPI est en cours. Cette formation ne fait pas l'objet, à ce jour, d'une possibilité de financement au titre du CPF.

▪ **Modalités de suivi et d'appréciation**

Au début de la session, un « tour de table » initial permettra d'évaluer le niveau de pratique des stagiaires et d'identifier les besoins sur la thématique de formation.

A l'issue de la session, un questionnaire d'évaluation vous sera transmis par mail ou par le « chat » de l'application Zoom afin de mesurer l'acquisition des connaissances et d'apporter des précisions sur certains points. Après quoi, établissement d'une attestation de suivi de formation. Cette formation ne donne pas lieu à un diplôme, ni à une certification ; elle validera des heures de formation structurées. Enfin, nous vous demanderons de prendre le temps de remplir un questionnaire d'évaluation sur la qualité de la formation qui nous permettra de prendre les dispositions pour apporter des améliorations.

▪ **Modalités d'inscription** (clôture des inscriptions le 18/06/2021, au-delà si places disponibles)

1. Adresser par mail, pour faire enregistrer votre demande :

- La fiche d'inscription (p 4/4 du présent document) dûment complétée (avec la photo)
- Un curriculum vitae sommaire, 1 page max (non nécessaire pour les membres du CNEAF).

2. Si votre demande est acceptée, vous recevrez par courriel :

- La convention de stage, les conditions générales de vente
- Le programme détaillé
- Un devis nominatif si payant et pour ceux qui demandent une prise en charge de la formation.

3. Retourner le dossier complet par courriel :

- La convention de stage signée (et le devis signé pour les payants)
 - Photocopie recto verso de la carte professionnelle d'inscription à l'Ordre des Architectes pour les architectes (non nécessaire pour les membres du CNEAF) ou Photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ou d'une carte professionnelle avec photo.
 - Avis d'opération de votre règlement qui devra être effectué par virement
- Merci de noter votre « Nom », « Formation Niveau 2 » dans le libellé. Notre IBAN :

FR76	3006	6100	4100	0106	0760	178	BIC :	CMCIFRPP
------	------	------	------	------	------	-----	-------	----------

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France

Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

N° SIRET : 309 420 792 000 66 - APE : 9499 Z - DATADOCK 0055834

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20 ✉ : cneaf.experts@gmail.com

→ Pièces à transmettre par e-mail à cneaf.experts@gmail.com

L'inscription n'est validée qu'après réception de l'avis de virement.

La somme de 80 € sera retenue pour toute annulation reçue après le 21 juin 2021.

La somme est remboursée intégralement si annulation à l'initiative du CNEAF.

En signant le devis, vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de vente, document envoyé avec le devis.

→ Si vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou, pour toute demande de conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent et contact :

Mireille MOUSSY : ☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20 - ✉ : cneaf.experts@gmail.com

Clôture des inscriptions : 21/06/2021, au-delà si places disponibles

- **Session limitée à 12 personnes**

La formation pourra être annulée si moins de 6 personnes sont inscrites.

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France

Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

N° SIRET : 309 420 792 000 66 - APE : 9499 Z - DATADOCK 0055834

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20 ✉ : cneaf.experts@gmail.com



FICHE D'INSCRIPTION
05 et 06 juillet 2021 en visio-conférence
FORMATION À L'EXPERTISE devant les
JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES - NIVEAU 2

Clôture des inscriptions : 21/06/2021, au-delà si places

À retourner par courriel avec les pièces demandées p 2/4

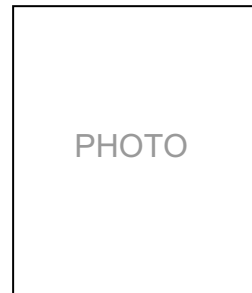
▪ **État civil**

NOM et Prénom :

Date de naissance :

▪ **Coordonnées**

Adresse personnelle :



Adresse de votre lieu de travail :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Courriel :@.....

▪ **Votre situation actuelle**

Votre profession :

Êtes-vous ? En profession libérale

Salarié, si oui, Votre fonction :

Nom de l'entreprise :

Expert inscrit sur une liste d'experts : oui non

Merci de préciser, sur la liste de la Cour d'Appel de :

Et/ou sur la liste de la cour administrative d'appel de :

Membre du CNEAF à jour de la cotisation 2021 : 0 €

(30 € pour la session en présentiel)

Autre : Virement de 350 € sera effectué depuis la banque :

▪ **Préciser si vous demandez une prise en charge :**

FIF PL

autre, précisez :

Date :

Cachet & Signature

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France

Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

N° SIRET : 309 420 792 000 66 - APE : 9499 Z - DATADOCK 0055834

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20 ✉ : cneaf.experts@gmail.com